

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1981

présenté par

Mme Diaz et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 27, insérer l'alinéa suivant :

« 23° Le taux d'activité des étrangers arrivés en France au titre du regroupement familial. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter au rapport le taux d'activité des étrangers arrivés en France au titre du regroupement familial.